

VILLEBON AVEC VOUS

Villebon-sur-Yvette s'engage résolument pour « Nature en Ville »

Notre commune possède une caractéristique rare et parfois méconnue : près de la moitié de son territoire est inconstructible, soit en raison de la proximité avec des infrastructures génératrices de nuisances (plan de gêne sonore de l'aéroport d'Orly, TGV Atlantique, lignes très haute tension, autoroute A10) soit par l'effet d'une protection réglementaire (zones agricoles, forêts, espaces naturels sensibles...).

En complément, la Municipalité a affirmé dans son programme de mandature sa volonté de préserver des espaces de biodiversité au sein même des zones construites ou constructibles.

C'est pourquoi Villebon-sur-Yvette s'est inscrite dès 2020 dans une démarche visant à conclure avec le Conseil départemental un contrat « Nature en Ville » qui viendra compléter notre Plan Climat.

Notre commune est l'une des toutes premières en Essonne à s'être engagée dans cette démarche.

Le contrat « Nature en Ville » a pour objet de préserver et de créer au milieu du bâti des terrains, même de petite taille, complètement réservés à la nature et ainsi offrir des espaces de respiration en zone urbaine, tels des « pas japonais ». Selon les parcelles, plusieurs affectations sont envisageables : elles peuvent être laissées en friche afin de laisser la biodiversité s'y développer progressivement et spontanément ; elles peuvent être transformées en jardins partagés ou privatifs ; elles peuvent également servir de zone humide.

Dans le cadre du contrat « Nature en Ville », la Ville acquiert les terrains, s'engage à

conserver leur caractère naturel et à prendre en charge leur entretien. Quant au Département, il peut apporter une aide financière pour l'acquisition. Surtout, il peut, à travers le Conservatoire des espaces naturels sensibles, apporter son ingénierie pour aider la Ville à déterminer la destination de chaque terrain, améliorer ses pratiques de gestion des espaces verts et valoriser ce patrimoine naturel auprès des habitants.

Dans notre Commune, pas moins de 11 sites ont déjà été identifiés pour être intégrés dans cette démarche, représentant une superficie totale de 49.790 m². Certains terrains ont déjà été achetés par la Ville, d'autres le seront prochainement. Il s'agit des terrains suivants :

- Un hectare sur les terrains de l'ex-DGA, rue des Casseaux ;
- Un terrain de 322 m² situé à côté de l'église Saint-Sébastien, rue la rue de la Fontaine d'Yvette ;
- Un terrain de 4 894 m² situé à côté du collègue Jules Verne, rue du Moulin de la Planche ;
- Une zone humide au sein d'un terrain de 6 539 m² situé derrière la MJC Boby-La-pointe ;
- L'espace ABC d'une surface de 585 m² situé Chemin des Foulons ;
- La butte boisée de 1 911 m² qui surplombe la résidence des Foulons, rue du Bas de la Ferme ;
- Le verger pédagogique Villa Bona, d'une superficie de 500 m², situé rue des Maraîchers ;
- Un terrain humide de 4 894 m² situé au rond-point de l'Europe ;
- Une parcelle de 500 m² située rue de Palaiseau ;

- Une parcelle sur le chemin du bas de la Plante des Roches ;
- La butte boisée de la Prairie, face au centre commercial Villebon 2, d'une superficie de 19.996 m².

Lors de la prochaine modification puis de la révision du Plan local de l'urbanisme (PLU), ces terrains seront, pour ceux qui ne le sont pas encore, classés de sorte à être protégés définitivement de toute construction.

Cette politique, qui suppose plusieurs acquisitions foncières, représente un effort financier conséquent : plus d'un million d'euros ! A ce jour, il s'agit de la démarche « Nature en Ville » la plus ambitieuse qui soit programmée en Essonne.

Cette politique pourra être menée sans augmenter ni la dette ni la part communale des impôts locaux, grâce à la gestion rigoureuse menée par la majorité municipale depuis près de vingt ans qui a permis de dégager, au fil des années, une épargne nette suffisante pour des projets de long terme comme celui-ci.

Les Villebonnais pourront ainsi constater, à travers un tel programme, que lorsque la majorité municipale parle de préserver les milieux naturels, reconquérir la biodiversité et aménager durablement, elle n'en reste pas aux bonnes intentions ou aux incantations.

Dominique Fontenaille, Victor Da Silva, Nathalie Plumail, Patrick Batoufflet, Michèle Boulanger, Romain Millard, Dominique Rousseau, Patrick Faure, Olivia Lucas, Mohamed Dehbi, Karine Lorin, Michel Cinotti, Monique Bert, Olivier Lehoussel, Sabrina Dbili, David Polizzi, Nicole Marie, Bertrand Thoré, Dominique Forcade, Jacques Fantou, Anne-Sophie Clauw, Gautier Dekerle, Claire Abadie Marteil, Christophe Olivier, Isabelle Anna Filipuzzi, Alexandre Bougaud, Virginie Polizzi.
www.villebonavecvous.net